

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT :
Collège Henri Martineau

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 22/03/2021**

Année scolaire : 2020/2021
Numéro de séance : 6
Date de convocation : 05/03/2021
Présidence de : Arnaud LOUIS

Quorum : 14
Nombre des présents : 19
Nombre d'absents excusés : 0

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

page

**Numéro
d'acte**

**Pièces
jointes**

Avis

Vote

Extrait

Motion

désignation

N°

- Approbation du procès-verbal du CA du 01/02/2021
- Approbation de l'ordre du jour

. Vie financière et matérielle de l'établissement

- Compte financier 2020
- DBM pour vote – prélèvement sur fonds de roulement
- Décision d'adhérer au « forfait mobilités durables »

I. Fonctionnement administratif de l'établissement

- Modification du règlement intérieur

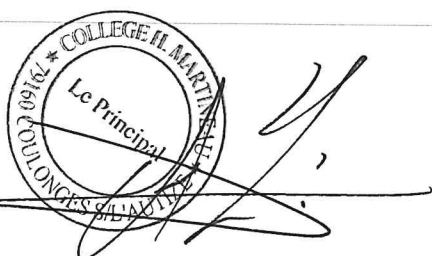
II. Autonomie pédagogique de l'établissement

- Constitution des classes
- Restitution des manuels scolaires
- Grille d'évaluation de l'oral
- Séjour « Activités de pleine nature »

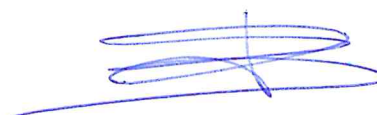
V. Questions diverses

Signatures

Le Président



Signature of the President, accompanied by a circular stamp of the Collège H. Martineau, Colonges-sur-Mer, 79160 Colonges-sur-Mer.



Signature of the Secretary, F. Hivelin.

Le Secrétaire

F. HIVELIN

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 22/03/2021

Qualité		Titulaires	Suppléants		
			Nom – Prénom	P	A
Administration	Chef d'établissement	LOUIS Arnaud	X		
	Gestionnaire CPE	HIVELIN Florence	X		
		SIMON Lucie	X		
	Agent Comptable	COQ Olivier		X	
Elus locaux	Collectivité de rattachement	BAURUEL René		X	
		MISSIOUX M.-Pierre		X	
	Groupement de commune	TAVERNEAU Danielle	X		
		MOREAU Loïc	X		
Personnalité qualifiée		BASTY J.-Pierre		X	
		PARROT Alain		X	
Total					
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	MARTIN Bernard	X		
		TURPIN Jessica	X		
		VERRIER Ariane	X		
		MORIN Thibault	X		
		RIBY Marie	X		
		COIRIER Stéphanie	X		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	GAUDIN Stéphane	X		
	PINEAU Vanessa	X			
Total					
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	VAN DER STRAETEN W.	X		
		GAUDIN Cédric	X		
		SAUVAGE Sandra		X	
		BEAUDOU Christelle	X		
		BICHON Lydie	X		
		BENEZET Axel		X	
	Elèves	BAILLY Manon	X		
		GRELLIER Nell	X		
Total					

En raison de l'épidémie de COVID-19 le conseil d'administration s'est tenu à distance selon les modalités de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial : envoi de l'ordre du jour et des documents préparatoires par messagerie électronique, suivi d'un délai d'échanges par voie électronique, et d'une rencontre avec le collège des parents élus, puis vote des membres à l'aide d'un tableau à compléter.

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021 : Monsieur Martin souhaite apporter une modification : La suppression de 70 postes dans le second degré est sur l'académie et non sur le département comme indiqué dans le procès-verbal.

De plus, lors du CA il avait été souligné que la mission de référent "devoirs faits" était une mission conséquente en temps et en investissement et que si le reliquat le permettait alors la quotité d'IMP allouée à cette mission serait revalorisée. Monsieur Martin souhaite l'ajout de cet échange au procès-verbal.

Les membres du CA approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021.

Présentation de l'ordre du jour : Les membres du CA approuvent à l'unanimité l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

RUBRIQUE I. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'ETABLISSEMENT

1. Compte financier 2020

Différents graphiques et tableaux sont présentés aux membres sur la répartition des recettes et dépenses et le résultat par service, l'origine des recettes et l'utilisation des crédits, le financement des projets et voyages scolaires et l'exécution du budget 2020.

Les membres du CA adoptent à l'unanimité le compte financier de l'exercice 2020.

Le résultat de l'exercice 2020 est positif, d'un montant de :

- 8 909.35 € au service général
- 814.93 € au service de restauration et d'hébergement

Les membres du CA votent à l'unanimité l'affectation du résultat.

2. DBM pour vote – prélèvement sur fonds de roulement

Un prélèvement sur fonds de roulement de 1 050 € est proposé aux membres du Conseil d'Administration pour le financement d'une armoire froide en cuisine. Cette armoire a été achetée par le Conseil Départemental pour la somme de 5 250 € HT, le collège doit reverser une participation de 20 % de cette somme au Conseil Départemental.

Les membres du CA votent à l'unanimité la DBM de prélèvement sur fonds de roulement.

3. Décision d'adhérer au « forfait mobilités durables » pour les AED

Monsieur Louis demande aux membres du Conseil d'Administration de voter l'adhésion au « forfait mobilité durables » pour les AED. Cela permettra aux assistants d'éducation venant en vélo ou covoiturant de demander un forfait de 200€ bruts annuels.

Question des enseignants : Concernant la prime "mobilité durable" pour les AED, (nouveau document envoyé), est-ce que le vote a eu lieu lors d'un précédent CA pour les autres personnels car cela n'a pas été fait, sauf erreur de ma part, depuis que je siége ? Peut-être en juin ou juillet 2020 ? Sinon, il faudrait élargir le vote à tous les personnels. Combien de personnels ont fait une demande de prime ? Les AESH y ont-elles droit ?

Réponse : La prime forfait "mobilités durables" a été mise en place en fin d'année 2020. Les AED étant recrutés par l'établissement, le conseil d'administration doit délibérer pour adhérer à ce forfait. Pour les autres personnels qui ne sont pas recrutés par l'établissement, le service des affaires financières ne nous a pas demandé de délibérer. Pour tous les personnels de l'établissement, AESH compris, ce forfait est un droit. Pour information, sur l'établissement, deux enseignants et un AED ont demandé ce forfait.

Les membres du CA votent à l'unanimité l'adhésion au « forfait mobilités durables.

RUBRIQUE II. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'ETABLISSEMENT

1. Modification du règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur a été présenté en Commission Permanente le 15 mars. L'équipe enseignante d'EPS a souhaité proposer une modification du règlement intérieur.

Les membres du CA votent à l'unanimité le règlement intérieur tel qu'il est présenté.

RUBRIQUE III. AUTONOMIE PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT

1- Constitution des classes

Ce point a également été évoqué Commission Permanente.

Cohorte 2021/2022 : 4 classes de 6è / 5 classes de 5è / 4 classes de 4è / 4 classes de 3è

Les latinistes seront répartis sur 2 classes.

Il faut impérativement respecter une hétérogénéité scolaire, sociale et culturelle.

Les critères suivants seront pris en compte pour équilibrer les classes : Niveau, sexe, options, difficultés spécifiques, suivi mis en place, absentéisme, comportement en classe, personnalité, séparations ou associations demandées, demandes des familles.

2- Restitution des manuels scolaires

Les élèves devront rendre leurs manuels entre le mardi 22 juin et le jeudi 24 juin 2021.

Le professeur principal pointera les retours par matière et vérifiera si l'état est conforme aux fiches « état des manuels scolaires » complétées en début d'année.

2. Grille d'évaluation de l'oral.

L'épreuve orale du DNB aura lieu le mercredi 2 juin 2021, elle est notée sur 100 points.

Cette épreuve dure 15 minutes, l'oral se déroule en deux temps : un exposé pendant 5 minutes suivi d'un entretien avec le jury pendant 10 minutes. Pour les élèves ayant retenu un projet faisant appel à la langue étrangère, il est possible de faire sa présentation en anglais ou en espagnol.

Monsieur Morin demande à ce que cette possibilité soit élargie à tous les sujets et à la langue allemande. Il soumet également une discussion lors du prochain conseil pédagogique concernant la possibilité d'une attribution de points bonus liés à la présentation en langue étrangère.

Les membres du CA votent à l'unanimité la grille d'évaluation de l'oral du DNB

RUBRIQUE II. QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses de personnels d'éducation :

- 1- Pourquoi n'y a-t-il pas de coordonnateur avec IMP pour le Parcours Avenir alors qu'il y en a de reconnus pour tous les autres parcours ? Elle existait avant et a été supprimée. Le devenir de nos élèves est important et nous avons tissé des liens étroits avec les partenaires locaux (élus et chefs d'entreprises), des actions hors période COVID se faisaient (immersion d'une classe en entreprise, visites d'entreprises locales, journée FFB, convention rectorat/collège/club des entreprises...) Cette question aurait du être posée lors du dernier CA mais c'est un oubli de ma part.

Réponse : En effet, le parcours avenir contribue de manière considérable au projet global de construction des élèves. Celui-ci est amorcé dès la 6ème puis est travaillé sur le cycle 4 de la 5ème à la 3ème de façon évolutive. Une demi-IMP attribuée à la mission de coordinateur de cycle 4 est aujourd'hui dévolue à l'élaboration du forum des métiers 3ème. A l'avenir, il sera proposé que l'autre demie IMP coordination cycle 4 soit également orientée autour de l'organisation et l'harmonisation des projets ayant trait au parcours avenir. Cela sera débattu en conseil pédagogique puis en commission permanente et voté en conseil d'administration comme le précise les textes. Pour la rentrée scolaire 2022, cela se fera en début d'année 2022. Je profite de cette réponse pour remercier les différents enseignants des 4 niveaux, la conseillère d'orientation-psychologue, la CPE, et les autres personnels qui concourent tout au long de l'année à développer ce parcours pour tous les élèves.

- 2- Pouvons-nous avoir un bilan de production et de vente des panneaux solaires installés sur les toitures du collège ? Cette question s'inscrit dans nos préoccupations ainsi que de celles des parents sur l'inscription du collège dans une démarche de développement durable.

Réponse : M. Bauruel, représentant du conseil départemental, a été informé de la question. Dès qu'il aura obtenu la réponse, il la fournira aux membres du conseil d'administration.

Questions diverses de parents d'élèves :

- 1- Pourquoi la distanciation n'est-elle plus respectée au restaurant scolaire ?

Réponse : Monsieur Louis explique que, en raison de l'apparition des variants, un nouveau protocole a été mis en place début février par le ministère. La distanciation d'un mètre n'étant plus suffisante pour éviter la transmission du virus, il faut désormais respecter une distance de deux mètres. Il est matériellement impossible de faire manger tous les élèves à deux mètres de distance, le protocole prévoit donc une distance de 2 mètres entre chaque groupe-classe uniquement.

- 2- Madame Bichon demande si les parents auront un retour du questionnaire sur l'utilisation des écrans.

Réponse : oui dès que toutes les réponses auront été synthétisées. Monsieur Louis précise que c'est un travail long et fastidieux qui est mené par l'infirmière et la CPE.